



ANZERE NEWS

Information aux propriétaires de résidence secondaire des Communes d'Arbaz et d'Ayent

Anzère, hiver 2022

Chers(es) Propriétaires,

En ce début d'année 2022, nous espérons plus que jamais que l'incertitude des 2 dernières années sera remplacée par une période meilleure avec l'aboutissement de nombreux projets et mettons tout en œuvre pour conserver votre confiance dans les services proposés par notre équipe.

Au sein d'Anzère Tourisme, l'année 2021 a été marquée par un changement de direction. Stephanie Dijkman a remplacé Damian Indermitte à la tête d'Anzère Tourisme SA. Après une période d'observation et de prise de fonction, plusieurs projets ont déjà été mis en route pour renforcer les bons résultats des années précédentes et ce, afin de perdurer le rayonnement de la marque Anzère et d'optimiser la satisfaction client, tout en fédérant les acteurs économiques locaux. Stephanie se réjouit de faire votre connaissance et d'échanger ensemble.

En plus des dernières nouvelles, nous profitons de ce courrier de vous rappeler le fonctionnement de la taxe de séjour forfaitaire :

- La taxe forfaitaire est en vigueur depuis mai 2017 pour tous les propriétaires de résidence secondaire sur les territoires des communes d'Arbaz et d'Ayent. La taxation et la facturation sont gérées par chaque commune.
- Le montant du forfait se calcule sur le modèle suivant :
Prix par nuitée Fr. 3.50 x 50 nuits x le coefficient touristique (taille du logement).
Selon la loi cantonale sur le tourisme, Anzère Tourisme SA utilise l'intégralité de la taxe de séjour dans l'intérêt des assujettis. La taxe contribue à financer notamment l'exploitation d'un service d'information, l'animation locale, ainsi que la création, l'exploitation et le soutien d'installations touristiques, culturelles et sportives.

Quelques éléments réalisés au cours de l'exercice 2020-2021 :

- Renfort du service de bus-navettes pour faciliter vos déplacements.
- Mise en place d'une application officielle Anzère pour mieux préparer votre séjour.
- Amélioration du FunPark pour nos visiteurs.
- Mise en place de 2 balançoires géantes & d'espaces pique-nique sur notre territoire pour agrémenter vos promenades dans notre belle région.
- Etude pour la réalisation d'une passerelle au lieu-dit 'Pertou' pour sécuriser la traversée de la route d'accès à Anzère sur le parcours du Bisse d'Ayent.
- Etude du réaménagement de la Place du Village.

Pour cette nouvelle année, des investissements sont également prévus entre autres en vue du développement du Anzère Spa&Wellness, de la mise en place des bornes de recharge pour vélos électriques, d'un nouveau site web pour faciliter le parcours client, de la mise en valeur des bisces & du Pas de Maimbré, de l'élaboration des nouveaux chemins pédestres, de l'étude d'aménagement d'une Via Ferrata, d'un projet d'un Musée du Ski & d'Histoire de la région ou encore divers projets pour des activités supplémentaires. Les idées ne manquent donc pas à Anzère !

La forfaitisation de la taxe de séjour a simplifié la partie administrative. Cependant l'État du Valais nous demande de lui communiquer des statistiques d'hébergement pour ceux d'entre vous, qui louent leur bien. Ces informations permettent notamment de mieux connaître notre clientèle et d'améliorer ainsi la promotion et donc le développement de la destination. Si vous louez votre logement, nous vous demandons donc de bien vouloir remplir le [formulaire](#) au verso du présent courrier 2x par année, à la fin de chaque saison touristique (fin avril et fin octobre).

Merci de nous le retourner par poste ou par mail à l'adresse administration@anzere.ch. **Ce formulaire ainsi que toutes les informations relatives aux taxes peuvent être téléchargées sous ce lien : <https://www.anzere.ch/liberte>.**

Il est pour nous aussi important de connaître le nombre de nuitées approximatives de chaque propriétaire, hors location. Une ligne du tableau au verso est destinée à ce propos.

Rappel important : Si vous louez votre bien, vous pouvez demander à vos hôtes le montant de la taxe de séjour, soit par nuit Fr. 3.50 pour un adulte et Fr. 1.75 pour un enfant de 6 à 16 ans. Ces montants encaissés par vos soins restent à votre disposition. Merci toutefois de noter qu'en louant votre bien, vous êtes soumis, selon la loi, à la Taxe de promotion touristique (TPT – pour la commune d'Ayent) et Taxe d'hébergement (TH – pour la commune d'Arbaz). Tous les commerçants, entreprises et hébergeurs de la Commune d'Ayent y sont soumis également. Comme le stipule la loi, l'argent de cette taxe doit être investi dans sa totalité, uniquement pour la promotion touristique. Vous trouverez tous les règlements sous <https://www.anzere.ch/tourisme-ski-spa/reglements-taxe-promotion-touristique-2173.html> (Montant à prévoir entre CHF 60.- et CHF 220.-, en fonction de la taille du logement).

Nous profitons de ce courrier pour vous transmettre quelques informations concernant le Pass **Anzère Liberté**, qui s'est révélé être un outil de fidélisation majeur (de la saison estivale) depuis sa création, et continue d'être plébiscitée chaque année par ses utilisateurs avec les nombreux avantages qu'il propose.

Son attractivité sans cesse croissante a nécessité d'augmenter les moyens humains et matériels qui y sont consacrés de manière plus conséquente ces dernières années, fragilisant le modèle économique en place. Aussi, une évolution de la grille d'avantages a été acceptée par le Conseil d'Administration d'Anzère Tourisme SA. Désormais pour accéder à la télécabine vous bénéficierez d'une réduction de 50% sur le prix public, ou de la gratuité pour les détenteurs du Magic Pass. Nous vous encourageons donc à favoriser ce dernier. Les détenteurs d'actions aux Remontées mécaniques peuvent aussi les faire valoir.

La liste complète des avantages 2022 sera mise en ligne début mai et dès cette date vous pourrez venir recharger (ou retirer si c'est la première fois) vos cartes Anzère Liberté à l'office du tourisme. Ces dernières restent non-nominatives, et sont transmissibles à vos locataires. Elles sont une vraie force pour la commercialisation de notre destination et nous vous invitons à mettre en avant cet outil si vous mettez en location votre bien.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous accueillir prochainement à Anzère, nous vous transmettons nos plus cordiales salutations.

L'équipe d'Anzère Tourisme 027 399 28 00 ou info@anzere.ch

Pour rester informé des dernières nouveautés de la région, n'hésitez pas à vous inscrire à notre newsletter en vous rendant sur notre site internet : www.anzere.ch et suivez-nous sur les réseaux sociaux **#anzere**.

STATISTIQUES TOURISTIQUES

Nom & adresse du logement _____

Nom du propriétaire _____ E-mail _____ Téléphone _____

Merci de nous envoyer ce formulaire à administration@anzere.ch 2x par année (fin avril et fin octobre)

Nom	Prénom	Date arrivée	Date départ	Total nuits	Pays	Canton (Si CH)	Nbr. Adultes	Nbr. Enfants >6-16	Nbr. Enfants <6

A titre de propriétaire, j'occupe ma résidence secondaire pendant environ _____ jours par année à _____ personnes.



3 MagicPass Ski&Bain pour la saison 2022/2023 à gagner !

Tirage au sort parmi les formulaires renvoyés avant le 31 mai 2022.



Ce formulaire ainsi que toutes les informations relatives aux taxes peuvent être téléchargés sous ce lien : <https://www.anzere.ch/liberte>. 2/2